


 **Thorigné-Fouillard, le 13 novembre 2023,**

 **Affaire suivie par :**

CLAUSSE David  
Directeur du SDE 35  
[d.clausse@sde35.fr](mailto:d.clausse@sde35.fr)

 Monsieur le Ministre délégué  
chargé des comptes publics

 Madame la Ministre de la  
transition énergétique

 **Objet : LETTRE OUVERTE ; Faire face à l'explosion des coûts de l'énergie**

**Le SDE35 et les 333 communes de son territoire demandent à l'Etat le maintien du « bouclier tarifaire » et du dispositif « filet de sécurité » pour les collectivités en 2024.**

Faire le dos rond et subir ne suffira pas pour résister à une seconde année d'un coût prohibitif des énergies : les communes du SDE35 demandent que l'énergie soit considérée comme un bien commun pour pouvoir continuer à être un acteur de service public au plus proche des habitants et des acteurs économiques.

Protéger les collectivités face au mur financier et à l'insuffisance des mécanismes protecteurs est une absolue nécessité dans un contexte d'obligation d'achat sur les marchés avec des coûts jamais atteints.

Il faut contenir le coût de l'énergie au maximum, pour poursuivre la transition énergétique qui ne se fait pas en 2 ans.

Aider par différents fonds d'investissements, même si c'est utile et nécessaire, ne suffira pas si les communes et organismes associés (EHPAD, ..) ne peuvent plus payer leurs factures d'énergie.

Différentes actions sont en cours avec l'aide technique, juridique et financière du SDE35 :

- Rénovation du parc d'éclairage public, incitation à des rythmes et des éclairages plus sobres et adaptés aux usages ;
- Rénovation du patrimoine bâti communal pour baisser les consommations et améliorer le confort thermique d'hiver et d'été grâce notamment au nouveau service SERENE35 du SDE35

- poursuite des plans de sobriété communaux et intercommunaux avec l'appui des Conseillers en Energie Partagés d'Ille et Vilaine déployés par les ALEC et les EPCI ;
- production d'énergies renouvelables et mise en place de boucle locale d'énergie grâce à la PMO départementale Part'EnR35 initiée par le SDE35 et Energ'iV

Malgré tout cela, nous sommes contraints par des marchés de l'énergie erratiques soumis à la spéculation.

La réduction du coût d'achat obtenue pour les volumes 2024 risquent d'être totalement gommée par la fin des dispositifs de soutien automatique portés par l'Etat dès le 1<sup>er</sup> février 2024.

Nous devons maintenir les financements pour continuer ce mouvement de fond et équilibrer nos budgets. Nous n'empruntons pas pour le faire, nous le faisons sur nos propres réserves et sur celles de nos contribuables citoyens.

Conformément au vœu pris à l'unanimité des membres du Comité Syndical le 8 novembre 2023.

Nous demandons à Monsieur le Ministre délégué chargé des comptes publics et Madame la Ministre de la transition énergétique :

- le maintien des boucliers tarifaires actuels pour l'électricité avec :
  - la prolongation au-delà du 31 janvier 2024 de la baisse de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité,
  - le prolongement du dispositif « amortisseur électricité »,
  - le maintien pour les communes éligible, voir son extension à d'autres communes, de l'accès au tarif réglementé,
  - Le bouclier tarifaire habitat collectif électricité et gaz pour les structures de type Ehpad notamment, dont les charges d'énergie ont un poids conséquent dans leur budget.
- le maintien et la simplification du dispositif « filet de sécurité » ;

Le Président du SDE35  
**Olivier DEHAESE**

